

Territoires

Le magazine de la Fédération MSA des Portes de Bretagne - Ille-et-Vilaine et Morbihan
vous présente ses meilleurs vœux pour 2008

Trimestriel
Janvier 2008 - n° 4

page
2



Les franchises médicales

Protection Sociale

Dossier

Les délégués MSA acteurs du lien social

pages
4/5

page
3



Une majoration
plus avantageuse

Retraite

page
6



Les Instants Santé

Prévention

➔ Ce numéro comporte
pour les assurés
d'Ille-et-Vilaine un guide
d'accès au nouveau
siège de la MSA.



santé
famille
retraite
services

L'essentiel
et plus encore

SOMMAIRE

2 Actualités

- De nouvelles franchises médicales
- Transports sanitaires : prise en charge sur critères médicaux

3 Protection sociale

- Cotisations : appels de cotisation et prélèvement automatique
- Retraite : une majoration plus avantageuse
- Santé : la Couverture Maladie Universelle, des droits pour les plus démunis
- Famille : bénéfice du libre choix du mode de garde pour les micro-crèches

4/5 Dossier

- Les délégués MSA, acteurs du lien social

6 Prévention

- Les Instants Santé
- Le dépistage du cancer du côlon et du rectum
- L'association Prévent'IM

7 Page départementale

8 Internet

- La MSA sur Internet

Agenda

Autres horizons

- L'ASAVPA

Directeur de la publication : Jacques ROLLAND
Réalisation : Fédération MSA des Portes de Bretagne - Illustrations : Fédération MSA des Portes de Bretagne - CCMSA Service Images : Lafay, Daniel Eugene, Cayon, Rosset, Le Scour - Digital Vision Impression : IMAYE GRAPHIC, 96 Bd Henri Becquerel - BP 2159 ZI des Touches - 53021 LAVAL Cedex 9 - Tirage : 105 000 exemplaires - Dépôt légal : janvier 2008 - n°ISSN 1631-3186 - Prix en euros : Gratuit CPPAP 1109 M 06700.

Actualités



Santé

De nouvelles franchises médicales

Depuis le 1^{er} janvier 2008, trois nouvelles franchises médicales sont appliquées aux remboursements de l'assurance maladie. S'ajoutant aux précédentes, instaurées en 2005, le reste à charge pour l'assuré devient désormais non négligeable. Point sur la position de la MSA sur le principe des franchises.

0,50 euros par boîte de médicaments et par acte paramédical (kiné, infirmier...), 2 euros lors de chaque transport sanitaire, ce sont les nouvelles franchises médicales appliquées depuis le 1^{er} janvier 2008. En pratique, ces franchises sont déduites des remboursements effectués par l'assurance maladie ou, en cas de tiers payant, prélevées sur des remboursements ultérieurs. Elles s'ajoutent au forfait d'1 euro restant déjà à la charge des assurés à chaque consultation médicale.

Leur montant cumulé est plafonné à 50 euros par an et par personne. Ce plafond est identique à celui appliqué à la participation forfaitaire par consultation. Au maximum, ce sont donc 100 euros qui ne sont plus remboursés par an.

Responsabiliser les assurés

L'objectif de ce dispositif, qui devrait générer 850 millions d'euros d'économies, est de rendre les dépenses de santé plus efficaces et de responsabiliser les assurés sociaux en laissant une part des frais à leur charge.

Cette "responsabilisation" doit être partagée par les médecins qui prescrivent les médicaments et les actes d'auxiliaires médicaux.

La position de la MSA

La MSA a exprimé un avis défavorable à cette extension des franchises qu'elle juge contraire au principe de solidarité et qui ne règle en rien les difficultés financières de l'assurance maladie. En effet, les économies générées devraient être affectées aux plans de lutte contre la maladie d'Alzheimer et contre le cancer.

Il ne faudrait pas que cette mesure pousse certains assurés à renoncer aux soins, même si les bénéficiaires de la Couverture

Maladie Complémentaire Universelle (CMUC), les mineurs et les femmes enceintes ne sont pas concernés par ces restrictions.

La MSA considère que les actions d'accompagnement du patient dans sa maladie et la prévention sont plus efficaces à moyen et long termes. En sont un bon exemple, les examens de santé désormais appelés "Les Instants santé" (voir p.6) et les campagnes de dépistage qu'elle initie depuis quelques années. Les nombreuses réunions publiques d'information sanitaire et sociale, organisées par les délégués MSA, œuvrent également en ce sens. ■



Transports sanitaires : prise en charge sur critères médicaux

Un nouveau dispositif réglementant la prise en charge des transports sanitaires est désormais en vigueur. Les médecins s'appuieront sur des critères médicaux précis pour déterminer le mode de transport le mieux adapté à l'état de santé du patient et à

son degré d'autonomie. **Objectif** : clarifier les motifs de prise en charge afin d'enrayer la hausse constante des dépenses de santé dans ce domaine. ■



Protection sociale

Cotisations des exploitants agricoles

Calendrier des appels et modalités de prélèvement automatique

Les Conseils d'Administration des MSA d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan ont défini les taux et dates d'appel des cotisations et contributions sociales pour 2008 :

	Appels provisionnels		
	1 ^{er} appel	2 ^{ème} appel	Appel définitif
Calcul	38 %	38 %	Solde des cotisations 2008
Dates d'exigibilité	25 février 2008	23 mai 2008	24 octobre 2008
Dates limites de paiement	25 mars 2008	25 juin 2008	25 novembre 2008



SERVICE AUX ENTREPRISES
Site 35 : 02 99 01 81 12
Site 56 : 02 97 46 51 71

Simplifiez-vous la vie : pensez au prélèvement automatique

Le paiement de vos cotisations par prélèvement automatique constitue une solution sécurisée, simple et pratique.

Ce mode de paiement permet de faire des économies de temps et d'argent : vous n'avez plus à envoyer votre chèque par courrier ou à vous déplacer dans une agence.

Il offre aussi plus de tranquillité. Finis les retards et les oublis pour régler vos factures : vos cotisations sont automatiquement prélevées sur le compte de votre choix aux dates figurant sur le calendrier ci-contre ou vers le 25 de chaque mois si vous avez opté pour la mensualisation. Notez que vous pouvez interrompre à tout moment le prélèvement automatique de vos cotisations.

La marche à suivre

Vous pouvez dès à présent réclamer un formulaire auprès du Service aux Entreprises ou le télécharger sur les sites www.msa35.fr ou www.msa56.fr (imprimés "demande de prélèvement automatique" ou "demande de prélèvements mensuels"). Ils sont à retourner à votre MSA avec un relevé d'identité bancaire. ■

Retraite

Une majoration plus avantageuse

Dans le cadre du plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors, le gouvernement a prévu depuis le 1^{er} janvier 2007 une mesure destinée à rendre la majoration plus attractive.

Dans son principe, cette majoration, appelée surcote, consiste en une valorisation de la retraite liée à la prolongation de l'activité après 60 ans et au-delà de la durée d'assurance requise pour bénéficier du

taux maximal de calcul d'une retraite.

A l'origine, un taux unique de 0,75 % par trimestre a été prévu. Depuis 2007, le taux retenu est variable en fonction de la durée de prolongation de l'activité ou de l'âge (voir tableau ci-dessous).

A noter : aucune démarche particulière n'est requise pour bénéficier de la surcote.

Elle est prise en compte automatiquement lors du calcul de la retraite. ■

Taux	Conditions
0,75 % par trimestre	pour les 4 premiers trimestres
1 % par trimestre	à compter du 5 ^{ème} trimestre et avant le 65 ^{ème} anniversaire
1,25 % par trimestre accompli	après le 65 ^{ème} anniversaire sans limite maximale

Santé

La CMU ou des droits maladie pour les plus démunis

Depuis le 1^{er} janvier 2000, toute personne résidant en France et n'ayant pas de protection sociale a droit à la CMU (Couverture Maladie Universelle). Celle-ci offre aussi une couverture maladie complémentaire gratuite qui s'ajoute aux remboursements de la Sécurité Sociale : c'est la CMU complémentaire ou CMUC. Elle est attribuée sous condition de ressources ou automatiquement si l'allocataire est bénéficiaire du RMI, sous la forme d'un chèque d'un montant variant de 100 à 400 € en fonction de l'âge et de la situation familiale. ■



Ille-et-Vilaine : 02 99 01 82 90
Morbihan : 02 97 46 52 98

Famille

Bénéfice du libre choix du mode de garde pour les micro-crèches

Les micro-crèches* se sont mises en place pour faire face aux difficultés croissantes rencontrées par les parents en matière de garde d'enfant. Afin de ne pas pénaliser ceux qui opteraient pour ce nouveau mode de garde, le bénéfice du complément de libre choix de mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) a été étendu à ce type de structures depuis mai 2007. Le complément est versé par enfant et la prise en charge ne peut être supérieure à 85 % de la dépense engagée par la personne ou le ménage.

* La micro-crèche regroupe, à titre dérogatoire, deux personnes chargées d'encadrer les enfants, lorsque ceux-ci sont plus de trois ; l'effectif accueilli est au maximum de neuf enfants (de moins de 6 ans). Les personnes encadrant les enfants sont des professionnels.



Ille-et-Vilaine : 02 99 01 80 80 - Morbihan : 02 97 46 53 28





Dossier : Les délégués MSA, acteurs du lien social

Le régime agricole est l'un des seuls à s'appuyer sur des femmes et des hommes élus démocratiquement parmi les assurés. A la fois interlocuteurs et porte-paroles, les élus de terrain sont chargés de représenter les assurés de la MSA au niveau cantonal.

Un rôle clé dans un système démocratique

Relais des assurés MSA

Le délégué n'est pas un technicien de la législation sociale mais il peut se positionner en tant qu'intermédiaire qui saura trouver le bon interlocuteur à la MSA.

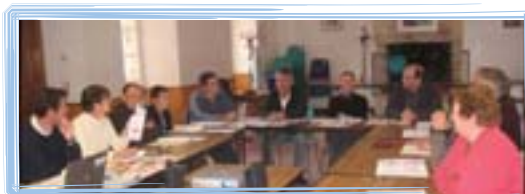
Il peut faire remonter les besoins individuels (par exemple dans les moments importants de la vie : installation, modification de la situation de famille, décès...) ou besoins plus collectifs. Il établit ainsi une relation de confiance avec l'assuré.

Dans le prolongement de cette démarche, des groupes de délégués "Relais des Assurés" fonctionnent depuis 2002 dans le Morbihan et oeuvrent pour l'amélioration du service rendu par la MSA.

Concepteurs et acteurs de projets locaux

Plus que jamais, le délégué a pour vocation de participer avec les représentants d'autres structures et les acteurs

locaux, à l'animation du milieu de vie dans le champ d'action de la MSA. Etre "acteur" nécessite pour le délégué une implication au niveau des phases de détection, d'initiative et de préparation des actions.



Assemblée cantonale d'Elven (56)

La vie d'un échelon cantonal

Les délégués cantonaux élus et les relais communaux forment l'échelon cantonal et participent efficacement à la vie de leur MSA.

Ils se réunissent tous les trimestres, dans chaque canton, pour prendre connaissance des nouveautés législatives et débattre des sujets d'actualité sociale.

Des réunions de bureaux ont également lieu pour mettre en place des actions spécifiques dans les cantons (conférences tous publics sur des thèmes divers de prévention santé tels que le bien-être au quotidien, l'ostéoporose, l'insécurité routière...) et sur des enjeux de société.

Représentants de la MSA

Le Président ou un membre de l'échelon cantonal peut être amené, sur délégation du Conseil d'Administration, à

représenter la MSA dans différentes instances locales (associations, commissions diverses, établissements) et auprès des Pouvoirs Publics (mairies, conseils généraux, préfecture). Mais, au-delà de ces mandats particuliers, les délégués représentent de manière générale la MSA. Pour tenir ce rôle, la MSA met à leur disposition les moyens de formation et d'information adaptés.

Membres des CCAS

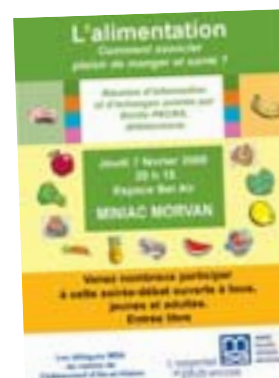
Les délégués peuvent être également membres des Comités Communaux d'Action Sociale et participer activement à la mise en place de partenariats et de politiques sociales locales.

Acteurs de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'un des temps forts de l'année. Lors de cet événement, le Conseil d'Administration doit

rendre compte à l'ensemble des délégués de la gestion de la MSA et des orientations politiques ; c'est un moment d'échanges mais aussi d'évaluation de l'action du Conseil d'Administration.

Des demandes d'évolution de la protection sociale y sont aussi évoquées.



Des conférences en préparation - Elles sont gratuites et ouvertes à tous



1409

c'est le nombre de délégués qui œuvrent au sein des échelons cantonaux de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

614 dans le 1^{er} collège (exploitants agricoles)

539 dans le 2^{ème} collège (salariés)

256 dans le 3^{ème} collège (employeurs de main d'oeuvre)



Retrouvez la liste des délégués par collège et par canton sur nos sites internet : www.msa35.fr (rubrique "la MSA vous accompagne") ou www.msa56.fr (rubrique "mieux connaître la MSA")

Des délégué(e)s au service des assurés

Avec plus de 1 400 délégués MSA sur l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, les assurés MSA peuvent bénéficier d'un réseau de proximité. Catherine, Monique, Daniel ou Jean-Yves, quatre délégués MSA témoignent de leur engagement et de leur expérience.



Monique LEDUBY, 52 ans, élue du 3^{ème} collège, présidente du Comité cantonal de Vitré Est (35), est déléguée MSA depuis 1980. "J'ai commencé quand mon parrain, un ancien maraîcher, m'a sollicitée.

J'ai eu envie de mieux connaître le fonctionnement de la MSA, les services,

la réglementation. Et puis, j'ai accepté car cela me permettait de représenter mon domaine d'activité, le maraîchage.

Dans le pays de Vitré, c'était surtout les élevages de vaches et de porcs qui prédominaient.

En 27 ans de mandat, mon meilleur souvenir, c'est l'arrivée des animateurs de l'échelon cantonal. Ils nous ont facilité le relationnel et nous ont accompagnés dans la mise en oeuvre des projets.

En tant qu'élue, je suis amenée à rencontrer d'autres personnes, des agriculteurs mais aussi des partenaires pour monter nos projets (mairies, associations...) et à m'impliquer dans l'animation.

L'année dernière, avec les élus du canton, un cycle de conférences a été proposé sur le thème de l'alimentation ; cette année, nous poursuivons en abordant l'anorexie, le cholestérol..."



Daniel GUIGUENO, 59 ans, élu du 1^{er} collège, tout jeune retraité, est président du canton de Guéméné sur Scorff (56). A ses débuts en 1995 (actuellement son 3^{ème} mandat), Daniel souhaitait découvrir le domaine de la protection sociale. L'esprit démocratique de la

MSA correspondait bien à ses valeurs. Son rôle ? Etre à l'écoute des assurés pour que leurs préoccupations soient bien relayées auprès de la MSA. "Je souhaite apporter aux autres l'aide que je n'ai pas eue dans les moments difficiles de la vie. Quand un assuré vient me voir, il s'attend à ce que je le mette en contact avec le salarié MSA compétent. Cela le rassure. Et pour les familles en difficulté, je peux alerter pour que les dispositifs de solidarité soient actionnés."

Il souhaiterait que la MSA se mobilise davantage pour les petites retraites. "Certains assurés vivent presque dans la misère, il faut vraiment améliorer, solutionner ces situations". Au niveau du canton, "j'aime aussi participer à des actions collectives. En 2006, par exemple, nous avons pu enregistrer un très bon taux de participation aux examens de santé grâce aux démarches entreprises auprès des assurés."



Catherine SAINT JALMES, 47 ans, enseignante dans un lycée agricole du Morbihan, est élue du 2^{ème} collège sur le canton de Pluvigner. C'est à l'occasion d'un échange avec son syndicat que l'idée de devenir déléguée MSA s'est concrétisée.

"Je connaissais bien le fonctionnement de la MSA de par mes activités. Mais ma fonction d'élue m'a permis de découvrir la qualité des échanges avec les administrateurs dans le souci de répondre aux besoins des assurés, d'être à l'écoute du terrain".

Les actions entreprises sur le canton sont source d'enrichissement et toujours réalisées dans le but de toucher le plus grand nombre.

En projet, une conférence-débat sur la gestion du stress.

Ses élèves de Bac Pro Services sont venus à Vannes en janvier pour découvrir les activités de la MSA. Elle nous confie aussi qu'elle aimerait voir évoluer la fonction d'élue cantonal en développant les partenariats avec les associations locales.



Jean-Yves COTARD, 60 ans, ancien salarié du Crédit Agricole, élu du 2^{ème} collège, est président du Comité cantonal de Guichen (35) depuis 2005.

"J'ai souhaité être élu car je voulais représenter la MSA et me mettre au service des assurés. Je connaissais bien le canton, ayant déjà eu des engagements auprès des OPA et au sein du CCAS**".*

Après deux ans d'activité, il reconnaît mieux comprendre le fonctionnement de la MSA, notamment l'aspect social, et être à même de le valoriser sur le terrain. "Grâce aux élus, la MSA peut se faire connaître et jouer pleinement son rôle".

Chaque année, avec son équipe, il programme des animations. "C'est un grand plaisir d'organiser des débats sur la prévention santé, on intéresse tout le monde et c'est un lieu de rencontre et de partage". La conférence de 2007 a porté sur les relations parents-adolescents. "Nous avons travaillé avec de nombreux partenaires : les collèges, les éducateurs, les jeunes, les parents, les maisons familiales ; un bel exemple de partenariat qui nous a permis d'accueillir plus de 180 personnes".

Un objectif toutefois à mettre en place : "se faire mieux identifier comme élu MSA auprès des assurés".

* OPA : organisation professionnelle agricole

** CCAS : Centre Communal d'Action Sociale



Animation de la vie mutualiste : MSA 35 : 02 99 01 82 55 - MSA 56 : 02 97 46 53 32



Médecine préventive

Les Instants Santé

Vous avez entre 25 et 74 ans et vous relevez du régime agricole, ne ratez pas cette occasion de faire le point sur votre santé !

Vous connaissiez les examens de santé MSA. Peut-être avez-vous déjà bénéficié de ces examens gratuits !

Dès 2008, une nouvelle formule vous est proposée : les "Instants Santé".

Les modalités

En tant qu'assuré agricole, vous pouvez bénéficier d'un bilan de santé complet, encadré par des professionnels et en partenariat avec votre médecin généraliste. Cet examen se déroule en trois étapes dénommées désormais :

1, 2, 3... je m'interroge

Il s'agit de remplir un auto-questionnaire qui vous permet de vous poser les bonnes questions sur votre état de santé, vos antécédents familiaux, votre hygiène et qualité de vie...

1, 2, 3 ... je vérifie

Vous êtes invité(e) à un bilan biologique et, si nécessaire, des examens complémentaires vous sont proposés : évaluation du risque cardiovasculaire, test de l'audition et de la vision, dépistage de l'hypertension oculaire (risque de glaucome), mesure de la

capacité respiratoire, point sur la dépendance et la motivation à l'arrêt du tabac... Un bilan bucco-dentaire est également proposé aux personnes de 35 à 54 ans.

puis 1, 2, 3... je fais le point

Une consultation spécifique gratuite chez le médecin généraliste de votre choix vous permet de connaître les résultats du bilan et d'être orienté(e), si nécessaire, vers des actions de prévention adaptées. ■



Lorsque des "Instants santé" seront organisés sur votre canton, vous recevrez une invitation si vous êtes dans l'effectif de population concerné (une fois par tranche d'âge).

CALENDRIER 2008

SITE 56

Allaire : du 5 au 15 février
Grand-Champ : du 11 au 28 mars
Hennebont : du 9 au 25 avril
Pontivy : du 27 mai au 17 juin
Belz : du 23 au 30 septembre
Mauron : du 7 au 15 octobre
Malestroit : du 28 octobre au 19 nov.
Sarzeau : du 1^{er} au 5 décembre

☎ 02 97 46 53 18

SITE 35

Cancale : du 14 au 29 janvier
Antrain : du 25 février au 14 mars
Rennes Sud Est : du 19 au 27 mars
Montfort-sur-Meu : du 31 mars au 7 mai
Guichen : du 22 mai au 10 juin
Retiers : du 15 septembre au 10 octobre
Vitré Ouest : du 4 au 28 novembre
Cesson Sévigné : du 12 au 18 décembre

☎ 02 99 01 80 68

Dépistage systématique du cancer du côlon et du rectum

Le cancer du côlon et du rectum se situe au 3^{ème} rang des cancers les plus fréquents, derrière celui du sein et celui de la prostate. 36 000 nouveaux cas apparaissent chaque année en France et 16 000 décès lui sont imputables.

Des examens de dépistage réguliers permettent de diagnostiquer la maladie dès le début lorsqu'elle est facile à traiter, réduisant ainsi les risques de décès.

Depuis 2003, l'Ille-et-Vilaine fait partie des 24 départements pilotes pour l'expérimentation du dépistage de ce cancer. L'ADECI 35 gère, coordonne et évalue les campagnes de dépistage.

Depuis début 2008, il est étendu systématiquement à tous les départements. Dans le Morbihan, c'est l'ADECAM qui en est le maître d'œuvre. La Ligue contre le Cancer organisera des conférences d'information tout public prochainement. ■

Le dépistage de ce cancer se fait par un test simple à réaliser chez soi. Il permet de révéler la présence de saignement occulte dans les selles.

Si le test est négatif : il sera à reconduire périodiquement tous les deux ans.

Si le test est positif : une coloscopie (sous anesthésie générale) permettra de visualiser l'ensemble du côlon et du rectum, de détecter et d'enlever les polypes de plus d'un centimètre.



Association pour le
DEpistage des
Cancers en
Ille-et-Vilaine

☎ 02 99 30 40 10



Association de
DEpistage des
Cancers dans le
Morbihan

☎ 02 97 40 29 39



☎ 02 99 63 67 67
☎ 02 97 54 18 18

Prévent'IM

Une association créée par la Fédération MSA des Portes de Bretagne

Prévent'IM est une association dont l'objet est de mettre en oeuvre des actions susceptibles de contribuer à améliorer ou à maintenir l'état de santé des personnes et à leur permettre de rester autonomes le plus longtemps possible, en favorisant le lien social.

Prévent'IM va poursuivre le développement des sessions d'animation pour les personnes de 55 à 85 ans appelées les "Ateliers du Bien Vieillir". Ils ont pour objectif de donner aux participants les moyens de situer leurs comportements actuels en matière de santé et d'acquérir de nouveaux réflexes au quotidien pour rester en bonne santé. ■



■ La médiation familiale pour préserver ou renouer les liens

Quand survient la séparation d'un couple, ou la rupture des liens entre parents et enfants, de nombreuses questions se posent : "Comment va s'organiser l'accueil de nos enfants ?", "Comment continuer à assurer le suivi scolaire de ma fille ?", "Comment se reparler ?"...

La médiation familiale peut aider à dépasser les conflits et à rétablir la communication entre les personnes.

La médiation est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet d'aborder avec un tiers qualifié et impartial -le médiateur familial- les problèmes liés à un conflit familial. Elle se déroule en 3 étapes : l'entretien d'information sur le déroulement de la démarche, les entretiens de médiation et l'aboutissement éventuel à un accord.

L'entretien d'information est gratuit. La démarche de médiation familiale a un coût dont le montant varie. Afin d'alléger la participation des personnes, la MSA participe au financement des services de médiation conventionnés. ■



Service Parentalité CAF

17 rue Waldeck Rousseau
56100 LORIENT

70 rue de Sainte Anne
BP 322 - 56018 VANNES Cedex
Tél : 02 97 62 27 74

UDAF 56

Maison des Familles
47 rue Ferdinand Le Dressay
56000 VANNES
Tél : 02 97 54 79 18

Contact : Service de
Développement Sanitaire et
Social : 02 97 46 52 52

■ Congrès des femmes en agriculture 500 "Drôles de Femmes" en congrès

La MSA a soutenu leur démarche en participant à la diffusion de l'information concernant cette rencontre.

Chefs d'exploitation, salariées de la production, conjointes d'exploitants, conchylicultrices : les femmes de l'agriculture du Morbihan ont répondu largement présentes au 4^{ème} congrès départemental organisé à leur intention le 13 novembre dernier.

Par leur présence, elles ont montré tout l'intérêt de ce temps fort pour échanger sur leur situation professionnelle, définir des pistes d'avenir et mettre en place des actions concrètes.

Au cœur des réflexions, deux enjeux essentiels :

- faire que chaque femme en agriculture réfléchisse individuellement à son projet professionnel et se donne les moyens de le bâtir.
- construire ensemble la parité en agriculture et dans les exploitations.

Les femmes sont venues avec de vraies questions sur l'avenir de l'agriculture et leur place dans cette activité économique. Elles

ont apporté de nombreuses idées qu'elles ont pu exprimer au cours des ateliers thématiques. Leurs propositions vont être étudiées et serviront à définir le prochain plan d'actions.

D'horizons différents (Finistère, Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine, Charente-Maritime, Vendée, Creuse, Seine Maritime, Pologne...), les participantes ont pu mettre en commun leurs réflexions, expérimentations et action. Partout, elles sont en mouvement pour faire avancer leurs idées et projets et mettre en avant la solidarité entre réseaux.

Les interventions d'experts ont permis de prendre de la hauteur pour comprendre l'environnement (économique, social, sociétal...) et d'encourager l'ensemble des réseaux agricoles à se dynamiser pour défendre et représenter ensemble les intérêts des femmes en agriculture. Ces intervenants ont permis aux congressistes de se poser les bonnes questions (individuellement et collectivement) sur l'attractivité des

métiers en agriculture pour les femmes, la complémentarité hommes - femmes dans les exploitations, l'engagement associatif...

Suite aux échanges de cette journée, les premières orientations et actions se sont rapidement dessinées :

- développer l'attractivité des métiers en agriculture pour les femmes,
- favoriser la parité au sein des exploitations et des organisations professionnelles agricoles,
- élargir le champ de compétence des agricultrices,
- améliorer la connaissance des statuts et s'en réapproprier le choix.

Les GVA* du Morbihan, accompagnés par la Chambre d'Agriculture, réfléchissent actuellement à un plan d'actions pour approfondir ces axes de travail avec leurs partenaires ; il s'agira ensuite de les concrétiser dans un proche avenir. ■

Union des GVA : 02 97 46 22 53

* GVA : Groupement de Vulgarisation Agricole

■ La médiation familiale

Pour préserver ou renouer les liens

Quand survient la séparation d'un couple, ou la rupture des liens entre parents et enfants, de nombreuses questions se posent : "Comment va s'organiser l'accueil de nos enfants ?", "Comment continuer à assurer le suivi scolaire de ma fille ?", "Comment se reparler ?"...

La médiation familiale peut aider à dépasser les conflits et à rétablir la communication entre les personnes.

La médiation est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet d'aborder avec un tiers qualifié et impartial- le médiateur familial- les problèmes liés à un conflit familial. Elle se déroule en 3 étapes : l'entretien d'information sur le déroulement de la démarche, les entretiens de médiation et l'aboutissement éventuel à un accord.

L'entretien d'information est gratuit. La démarche de médiation familiale a un coût dont le montant varie. Afin d'alléger la participation des personnes, la MSA participe au financement des services de médiation conventionnés. ■



Service de médiation familiale UDAF 35

ZAC Atalante Champeaux
Rond-Point Maurice Le Lannou
CS 14226
35042 RENNES CEDEX
Tél : 02 23 48 25 55

Espace Médiation

4 A, rue Du Bignon
35000 RENNES
Tél : 02 99 38 40 28

■ Prestations extralégales

Aide à domicile aux familles en 2008

Dans un souci d'harmonisation avec la Caisse d'Allocations Familiales, la prestation "Aide à Domicile aux familles" de la MSA revêt de nouvelles conditions d'attribution à compter de l'année 2008.

L'aide à domicile a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des familles, de favoriser l'épanouissement de l'enfant, de soutenir les familles dans leur rôle de parents. Elle apporte une aide et un soutien passager aux familles pour les aider à retrouver un équilibre momentanément perturbé par un événement comme une grossesse, une naissance, une adoption, le décès d'un enfant, la séparation des parents, l'accompagnement à la reprise d'un emploi ou à une formation professionnelle, la maladie ou l'hospitalisation momentanée d'un parent ou d'un enfant, une maladie de longue durée, la présence d'un enfant handicapé au foyer.

Réservée aux familles bénéficiaires de prestations familiales versées par la MSA, la demande d'aide à domicile fera l'objet d'une évaluation par un travailleur social afin de déterminer le besoin réel et l'intervenant adapté : une auxiliaire de vie Sociale (AVS) ou une technicienne en intervention sociale et familiale (TISF). La prestation se traduit concrètement par une aide à la prise en charge des heures d'intervention. Son montant est variable en fonction du quotient familial. ■

Contact :
Service de Développement Sanitaire et Social
02 99 01 80 20

■ Echange Vacances

Une occasion à saisir sur l'Agence de Fougères

Chaque année, pour les enfants de 8 à 12 ans d'assurés agricoles, la MSA propose une formule originale de vacances. Il s'agit d'un échange vacances entre les enfants de l'Agence de Fougères (cantons d'Antrain, Fougères Nord et Sud, Louvigné, Saint Aubin du Cormier et Saint Brice en Cogles) et des enfants du Pas-de-Calais. Concrètement, c'est un partenariat entre les MSA du Pas-de-Calais et d'Ille-et-Vilaine, qui va permettre à 20 enfants du Pas-de-Calais de venir une semaine en vacances, au mois de juillet, chez son correspondant de la région de Fougères. Cette première période sera suivie d'une semaine de vacances pour le jeune de notre département dans la famille de son correspondant dans le Pas-de-Calais. Les familles qui souhaitent plus d'informations sur ce projet peuvent s'adresser aux travailleurs sociaux MSA de l'Agence de Fougères :

Delphine HELLEU au 02 99 94 60 22
Denise LEFEUVRE au 02 99 94 60 21
Denis POULAIN au 02 99 94 60 23



Internet



La MSA sur Internet

Les services sécurisés en ligne

Les services en ligne sont accessibles à partir d'un **dossier sécurisé** comportant vos données personnelles ou professionnelles. L'accès à votre dossier est possible à tout moment et en toute sécurité via le site Internet de votre MSA.

N'hésitez pas à vous inscrire pour bénéficier des **27 services** sécurisés qui vous sont proposés et qui vous éviteront un déplacement ou un courrier en vous permettant d'effectuer certaines démarches depuis votre domicile.

Rappel des derniers services mis à disposition

à destination des particuliers :

- consultation des remboursements sur **12 mois** et des droits à l'assurance maladie ainsi que les remboursements d'assurance complémentaire (si la MSA les gère).
- imprimé de déclaration du médecin traitant

à destination des entreprises :

- attestation de salaire hors accident du travail

N'attendez plus et connectez-vous sur
www.msa35.fr ou www.msa56.fr

Agenda

Le salon des métiers en agriculture aura lieu le **vendredi 15 février 2008 à Grand-Champ (56)**.

Il présentera les métiers, les formations et les emplois en agriculture ainsi que les services liés à ce secteur. La MSA y sera présente au côté de 150 professionnels et partenaires.

Conférences

- 7 février à 9 h30

La Selle en Luitré (salle des fêtes)

Le machinisme agricole (nouvelle réglementation pour le code de la route applicable aux machines agricoles) et les risques en santé et sécurité au travail liés à l'utilisation des machines.

- 7 février de 13h30 à 16h30

Noyal-sur-Vilaine (salle Alexis Joffraud)

Le risque biologique en exploitation : évaluation, rappels de la réglementation, les zoonoses.

Assemblée Générale MSA d'Ille-et-Vilaine à Chateaugiron, le **mardi 17 juin 2008**.

Assemblée Générale MSA du Morbihan à Vannes, le **jeudi 5 juin 2008**.

Autres horizons



L'ASAVPA*

Une association au service des salariés de la production agricole

Entre le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine, on dénombre 8500 salariés (équivalent temps plein), porchers, vachers, chauffeurs, ouvriers maraîchers, salariés du paysage, ramasseurs de volailles, ouvriers en polyculture-élevage, salariés en ostréiculture...

L'ASAVPA est leur association, gérée par des salariés

- Fabien MOTTIER, président de l'ASAVPA 35 travaille en service de remplacement dans des élevages porcins,
- Jean-Luc HILARY, président de l'ASAVPA 56, est responsable salarié d'un élevage de porcs.

Les ASAVPA organisent des réunions d'informations techniques, sociales ainsi que des visites d'entreprises, des voyages d'études. Elles éditent des bulletins d'informations (10 500 exemplaires par an), offrent des services (carte ACEVA, groupement d'achats de fin d'année).

Les adhérents peuvent bénéficier d'une assurance complémentaire santé à un tarif de groupe. L'association représente les salariés auprès de différentes organisations professionnelles agricoles.

L'ASAVPA 35 tiendra son Assemblée Générale, le samedi 1^{er} mars à Messac et l'ASAVPA 56, le vendredi 28 mars à Bignan.

*Association de Salariés de l'Agriculture pour la Vulgarisation du Progrès Agricole

A.S.A.V.P.A.
ASSOCIATION DE SALARIÉS DE L'AGRICULTURE
POUR LA VULGARISATION DU PROGRÈS AGRICOLE

ASAVPA 56

Cité de l'Agriculture
Av. Gal Borgnis Desbordes
BP398 - 56009 Vannes Cedex
Adhésion de 17 € pour un célibataire
et 24 € pour un couple
(carte ACEVA incluse).

ASAVPA 35

Technopole Atalante Champeaux
Rond-Point M. Le Lannou
CS 14226 - 35042 Rennes Cedex
Adhésion de 20 € pour un célibataire
et 30 € pour un couple
(Abonnement Terra inclus).



Ille-et-Vilaine : 02 23 48 29 49
Morbihan : 02 97 46 22 19